



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-33) DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6870H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 3132-26 du Code du travail ;

Vu la consultation en date du 16 octobre 2019 du Conseil Métropolitain sur les dérogations au repos dominicale ;

Vu la consultation en date du 16 octobre 2019 des organisations d'employeurs et de salariés ;

Vu la consultation en date du 25 septembre 2019 des associations de commerçants et en date du 16 octobre des chambres consulaires ;

Considérant le tissu économique vincennois et les enjeux que représentent les ouvertures dominicales ;

Après avis de la commission Développement économique, Développement durable et Collecte sélective du 12 décembre 2019,

D É L I B È R E

à la majorité (2 voix contre : MMe HAUCHEMAILLE, POMMIER, - 1 abstention(s) : Mme LE CALVEZ,)

ARTICLE I : Le nombre de dimanches dérogeant au repos hebdomadaire pour les commerces de détail est fixé à 12 pour l'année 2020 ;

ARTICLE II : Les dates retenues sont les suivantes :

le dimanche 12 janvier 2020

le dimanche 19 janvier 2020

le dimanche 8 mars 2020

le dimanche 14 juin 2020

le dimanche 28 juin 2020

le dimanche 5 juillet 2020

le dimanche 6 septembre 2020

le dimanche 29 novembre 2020

le dimanche 6 décembre 2020
le dimanche 13 décembre 2020
le dimanche 20 décembre 2020
le dimanche 27 décembre 2020

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à l'application de ce dispositif.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé